



LES CULTES

Si vous souhaitez un soutien, un accompagnement, une écoute, pour vous ou votre entourage, l'hôpital met à votre disposition un service d'aumônerie, dans le respect des convictions et des valeurs de chacun. Vous pouvez en faire la demande auprès du personnel ou appeler directement le culte de votre choix.

CULTE CATHOLIQUE

☎ **04 75 53 22 06** ou ☎ **22 06** de votre chambre (gratuit).
Permanence : du lundi au vendredi 14 h - 18 h.

- Écoute
- Soutien Spirituel
- Prière
- Sacrements (communion, réconciliation, onction des malades)

En cas d'urgence, appelez le standard ☎ 04 75 53 40 00.

CULTE MUSULMAN

☎ **06 64 80 19 80** ou ☎ **22 12** de votre chambre (gratuit).
Permanence : lundi et jeudi de 14 h à 18 h.

- Dialoguer ou prier
- Avoir du soutien lors de la maladie et la fin de vie
- Faire la toilette mortuaire
- Autres demandes

En cas d'urgence, appelez ☎ 06 51 56 32 68.

CULTE PROTESTANT

☎ **06 41 66 88 21**
Permanence : lundi et jeudi de 14 h à 18 h.

- Être à l'écoute d'un questionnement spirituel
- Prier ensemble
- Encouragement
- Lire la Bible ensemble

En cas d'urgence, appelez ☎ 06 41 66 88 21.



LES ASSOCIATIONS

Des bénévoles et des associations interviennent au GHPP.

PÉDIATRIE

- **CéKeduBonheur** : permet la mise en place d'ateliers de création.
🖥️ cekedubonheur.fr
- **Les p'tits Doudous au bloc opératoire** : améliore l'accueil et le bien-être des enfants opérés.
✉️ petitsdoudousghpp@gmail.com

SOINS PALLIATIFS

- **JALMAV (Jusqu'à la mort accompagner la vie)**
🏠 1 avenue Saint-Martin 26200 Montélimar ☎️ 06 42 06 42 85

CANCÉROLOGIE

- **Centre Ressource** : s'adresse à toutes les personnes touchées par le cancer ainsi que leurs proches (adultes et enfants), à tout moment de la maladie dans les 5 ans qui suivent l'annonce du diagnostic : activité physique adaptée, méditation pleine conscience...
🏠 7 avenue du Meyrol 26200 Montélimar ☎️ 04 75 54 87 33
- **Ligue contre le Cancer de la Drôme** : une socio esthéticienne intervient chaque semaine dans le service d'oncologie.
🏠 3 avenue de Romans 26000 Valence ☎️ 04 75 81 52 00
✉️ cd26@ligue-cancer.net
- **Ligue contre le Cancer de l'Ardèche**
🏠 141 cours du Pal 07000 Privas ☎️ 04 75 64 19 19 ✉️ cd07@ligue-cancer.net
- **CAP 26/07** : organise et structure la pratique physique et sportive pour les personnes atteintes d'un cancer.
✉️ nicole.astier26@free.fr ☎️ 06 64 68 62 62

ARTISTE À L'HÔPITAL

- **1-2-3 SOLEIL**
🏠 700 chemin de Graigne 26400 Crest : les clowns interviennent en pédiatrie et en gériatrie.
🖥️ www.123soleil-hopital.fr
- **L'Art pour l'Hôpital**
🖥️ www.helloasso.com/associations/art-pour-l-hopital

D'autres artistes sont susceptibles d'intervenir au cours de l'année.



LA PERSONNE DE CONFIANCE

ART L.1111-6 CODE DE LA SANTÉ PUBLIQUE

Je soussigné(e)

Nom

Prénom

Date de naissance

Hospitalisé(e) au Groupement Hospitalier Portes de Provence ou résidant en unité d'hébergement.

Déclare avoir reçu l'information relative à la personne de confiance et **désigne comme personne de confiance** :

Nom

Prénom

Adresse

Téléphone

pour m'assister en cas de besoin en qualité de personne de confiance.

La désignation de cette personne en qualité de personne de confiance est valable :

- pour la durée de mon séjour ;
- en cas d'hospitalisation récurrente pour la même pathologie ;
- pour la durée du séjour et en cas d'hospitalisation pour un épisode aigu pour les résidents en unité d'hébergement.

J'autorise cette personne à m'accompagner dans mes démarches, à assister aux entretiens médicaux lorsque je le souhaiterai. J'ai bien noté que la personne que j'ai désignée pourra être consultée par le médecin responsable au cas où je ne serais pas en état d'exprimer ma volonté et de recevoir directement une information médicale (hors cas d'urgence).

Cette attestation remplace et annule toute désignation antérieure.

Fait à Montélimar, le

Signature du patient
ou du résident

Signature de la personne
de confiance

- Déclare avoir reçu l'information relative à la personne de confiance grâce au document qui m'a été remis par l'équipe soignante et **ne souhaite pas désigner de personne de confiance**.

Fait à Montélimar, le

Signature du patient ou du résident

- Le patient n'est pas en mesure de désigner une personne de confiance

Motif

Fait à Montélimar, le

Nom et signature du soignant



LE RÔLE DE LA PERSONNE DE CONFIANCE

ART L.1111-6 CODE DE LA SANTÉ PUBLIQUE

Toute personne majeure peut désigner une personne de confiance : elle peut être **un parent, proche, ami, médecin...**

Cette personne peut vous accompagner dans vos démarches et assister aux entretiens médicaux pour vous aider. Si vous n'êtes plus en état d'exprimer votre volonté, la personne de confiance recevra en priorité les informations sur votre état de santé et elle sera consultée par l'équipe hospitalière pour savoir ce que vous auriez souhaité. Elle est votre porte-parole. L'équipe soignante reste décisionnaire.

Cette désignation est faite **par écrit**, elle est révocable à tout moment. L'écrit est à donner à cette personne de confiance qui doit donner son accord écrit.

Seules les personnes majeures **sans tutelle** ont la possibilité de désigner une personne de confiance.

À votre entrée au Groupement Hospitalier, vous pouvez donc désigner par écrit une personne de confiance. Vous signalez son nom et les moyens de la joindre à l'équipe qui vous prend en charge. Ces informations seront notées dans votre dossier.



MES DIRECTIVES ANTICIPÉES

ART L.1111-6 CODE DE LA SANTÉ PUBLIQUE

Vous pouvez rédiger vos directives anticipées sur papier libre en mentionnant votre nom, prénom, date et lieu de naissance, ou en utilisant ce formulaire. Pensez à les remettre à l'équipe médicale. Vous pouvez les rédiger à tout moment de votre vie, que vous soyez en bonne santé ou malade.

Les directives anticipées sont sans limite de temps et je peux les modifier ou les annuler à tout moment.

Je soussigné(e)

Nom

Nom de jeune fille

Prénom

Date et lieu de naissance

.....

Adresse

.....

Mes souhaits relatifs à ma fin de vie concernant les conditions de limitation ou de l'arrêt de mes traitements dans l'hypothèse où je serais hors d'état d'exprimer ma volonté sont :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Date

Signature du patient

Quelques exemples :

Je souhaite :

- que l'on mette en place tout traitement à visée de confort ;
- que l'on soulage efficacement ma douleur et mes souffrances, même si cela peut éventuellement avoir pour effet secondaire d'abrégé ma vie ;
- donner mes organes ;
- que le maximum soit entrepris pour me maintenir en vie.

Je ne souhaite pas :

- me retrouver dans une situation de dépendance totale ;
- être maintenu en vie artificiellement soit par alimentation artificielle soit par assistance respiratoire.

Si vous êtes dans l'impossibilité de rédiger vos Directives Anticipées et de les signer, vous pouvez faire attester par deux témoins, que ce document relate bien l'expression de votre volonté libre et éclairé selon le modèle suivant :

TÉMOIN 1 - Je soussigné(e)

Nom

Nom de jeune fille

Prénom

Qualité

Atteste que les directives anticipées en date du

Relatent bien l'expression de la volonté libre et éclairée de M/M^{me}

.....

Date

Signature

TÉMOIN 2 - Je soussigné(e)

Nom

Nom de jeune fille

Prénom

Qualité

Atteste que les directives anticipées en date du

Relatent bien l'expression de la volonté libre et éclairée de M/M^{me}

.....

Date

Signature

DEMANDE DE MODIFICATION DE MES DIRECTIVES ANTICIPÉES

Date..... Un nouveau formulaire sera renseigné.

Signature

J'ANNULE MES DIRECTIVES ANTICIPÉES

Date.....

Signature



PROGRAMME DE LUTTE CONTRE LES INFECTIONS NOSOCOMIALES

Une infection nosocomiale est une infection contractée lors d'un séjour dans un établissement de santé qui peut être due à un germe provenant de notre corps (peau, tube digestif...) ou de l'entourage (patient, visiteur...), véhiculé par l'environnement ou lors des soins. Les infections nosocomiales ne doivent pas être confondues avec les infections pré-existantes acquises ou en incubation avant l'hospitalisation et qui se révèlent durant l'hospitalisation.

Pour participer à la lutte contre les infections nosocomiales, des règles simples d'hygiène de vie et pourtant primordiales sont à respecter :

- effectuer une hygiène des mains dès que cela est nécessaire ;
- avoir une hygiène corporelle correcte ;
- ne pas hésiter à faire appel au personnel soignant pour toute information sur les précautions à prendre lors des visites ;
- il est possible que ce que l'on vous apporte puisse vous être refusé par le personnel pour des raisons d'hygiène (les fleurs en pot sont une source de contamination microbienne par exemple).

La direction, en lien avec la Commission Médicale d'Établissement (CME), met en œuvre chaque année un programme d'actions préventives afin d'en réduire les risques :

- surveillance des infections nosocomiales ;
- surveillance environnementale ;
- surveillance de la consommation des antibiotiques ;
- actions de promotion de l'hygiène des mains ;
- audits auprès du personnel et des usagers ;
- formations ;
- rédactions de protocoles.



LA QUALITÉ DES SOINS AU CŒUR DE NOS PRÉOCCUPATIONS

EN QUA 068B - NOVEMBRE 2022

Le service Qualité en collaboration avec les équipes soignantes évalue régulièrement ses pratiques par le biais d'enquête de satisfaction auprès du patient ou d'audits internes. Tous les quatre ans, la Haute Autorité de Santé réalise une visite de certification pour apprécier la qualité des soins dispensés dans chaque établissement.

LES INDICATEURS QUALITÉ 2022 CH MONTÉLIMAR

Qualité et sécurité des soins MCO

Qualité de la lettre de liaison à la sortie	38 %
Évaluation et prise en charge de la douleur	96 %

Qualité et sécurité des soins chirurgie ambulatoire

Qualité de la lettre de liaison à la sortie	69 %
---	------

Qualité et sécurité des soins HAD

Tenue du dossier patient	91 %
Coordination de la prise en charge	95 %
Traçabilité de l'évaluation du risque d'escarre	94 %
Évaluation et prise en charge de la douleur	73 %

Qualité et sécurité des soins SSR

Qualité de la lettre de liaison à la sortie	84 %
Projet de soins, projet de vie	75 %
Évaluation et prise en charge de la douleur	96 %
Prise en charge de la douleur chez les patients nécessitant une prise en charge de la douleur	91 %

Bonnes pratiques de précautions complémentaires contact MCO

Mise en place effective des précautions complémentaires contact	86 %
Information au patient	11 %

ICSHA - Consommation SHA Complications après chirurgie orthopédique 2021

Infections du site opératoire 3 mois après pose de prothèse totale de hanche et de genou = dans la norme.

Mesure des événements thrombo-emboliques après pose de prothèse totale de hanche et de genou = dans la norme.

LES INDICATEURS QUALITE 2022 SITE DIEULEFIT

Qualité et sécurité des soins SSR

Qualité de la lettre de liaison à la sortie	7%
Projet de soins, projet de vie	48%
Evaluation et prise en charge de la douleur	22%
Prise en charge de la douleur chez les patients nécessitant une prise en charge de la douleur	43%

ICSHA - Consommation SHA

18%

ENQUÊTE E- SATIS

Pour améliorer la qualité des prises en charge ; le GHPP participe à la mesure de satisfaction du patient. C'est-à-dire qu'à distance de votre hospitalisation, vous serez invité à participer à une enquête par mail et de manière anonyme pour donner votre point de vue sur votre prise en charge. Pensez à donner votre mail au bureau des entrées (Gestion Administrative des Patients).

Résultats 2021

Satisfaction des patients hospitalisés en MCO plus de 48 h	71,84 %
Satisfaction des patients hospitalisé en chirurgie ambulatoire	80,19 %

Retrouvez le détail sur : [Qualiscopehas-sante.fr/jcms/725_FicheEtablissement/fr/ch-portes-provence-montelimar](https://qualiscopehas-sante.fr/jcms/725_FicheEtablissement/fr/ch-portes-provence-montelimar)





LES REPRÉSENTANTS DES USAGERS

Ils sont à votre écoute pour vous aider et pour vous conseiller :
Michèle AYME, Henri LAVAL, Gérard SOULIGNAC, Gisèle VEZIAT.

QUI SONT-ILS ?

Des membres d'associations agréées en santé

Associations de personnes malades, âgées, retraitées ou en situation de handicap, associations de consommateurs, associations familiales.

Des bénévoles

Ils exercent leur mandat à titre gratuit.

Ils participent à la formation obligatoire sur les droits des usagers, l'organisation du système de santé, et leurs missions. Ils sont désignés par l'Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône-Alpes, pour une durée de 3 ans.

LEURS MISSIONS

- Accompagner les usagers dans leurs démarches pour soutenir leurs demandes auprès de la Direction et veiller au respect de leurs droits.
- Formuler des recommandations sur le respect des droits des usagers, l'accueil, la qualité de la prise en charge et la sécurité des soins.
- Participer à la Commission Des Usagers (CDU). Ils sont informés de l'ensemble des plaintes et des réclamations réceptionnées par l'établissement et ils participent aux réponses apportées.

Ils sont tenus au secret professionnel dans l'exercice de leur mission.

POUR LES CONTACTER

✉ representants.usagers@gh-portesdeprovence.fr

2 boîtes aux lettres situées :

- hall du bâtiment principal de l'hôpital de Montélimar ;
- hall de l'hôpital local de Dieulefit.



TARIFS JOURNALIERS

À COMPTER DU 01/03/2022

Vous trouverez ci-joint les tarifs journaliers du GHPP, selon la prise en charge de votre sécurité sociale et mutuelle, une participation peut rester à votre charge lors de votre sortie :

- le forfait journalier (FJ) : 20 euros par jour (frais hôteliers) ;
- le ticket modérateur (part des tarifs non prise en charge par l'Assurance Maladie) ;
- ou éventuellement une participation forfaitaire de 24 euros selon l'acte médical réalisé et la réglementation en vigueur.

TARIFS JOURNALIERS	TARIF PLEIN	RESTE À LA CHARGE DU PATIENT	
		Patient avec assurance maladie à 80 % et SANS mutuelle	Patient avec assurance maladie à 100 % et SANS mutuelle
Urgences			
Médecine polyvalente			
Pneumologie			
Gastro-entérologie			
Cardiologie	1 318,41 €	263,68 € + 20 €	20 €
Endocrinologie			
Oncologie			
Rhumatologie			
Neurologie			
Pédiatrie			
Obstétrique			
Hospitalisation complète	1 475,96 €	295,20 € + 20 €	20 €
Chirurgie			
Ophthalmologie			
Gynécologie	1 708,73 €	341,74 € + 20 €	20 €
Urologie			
ORL			
Réanimation	3 174,61 €	634,92 € + 20 €	20 €
Surveillance continue			
Soins intensifs de cardiologie	2 190,97 €	438,20 € + 20 €	20 €
Soins intensifs de neurologie			
Nouveau-nés			
Néonatalogie	1 165,96 €	233,20 € + 20 €	20 €
Soins de suite et de réadaptation			
Rochecolombe	403 €	80,60 € + 20 €	20 €
Séance de simulation et de radiothérapie	1 039,04 €	207,80 €	
Court séjour gériatrique			
Addictologie	1 273,69 €	254,74 € + 20 €	20 €
Hospitalisation jour médecine	1 244,07 €	248,81 €	
Chirurgie ambulatoire (ACHA)	1 462,08 €	292,42 €	
Séance de chimiothérapie	1 336,27 €	267,25 €	
Hospitalisation à domicile (HAD)	464,65 €	92,93 €	

Pour les personnes en ALD, il est conseillé de prendre une mutuelle pour la prise en charge du forfait journalier non couvert par la sécurité sociale.

PRESTATIONS HÔTELIÈRES	TARIF
Ouverture ligne téléphonique	5 €
Chambre particulière en chirurgie ambulatoire	20 €
Chambre particulière en soins de suite et de réadaptation	36 €
Chambre particulière hors Soins de suite et de réadaptation	45 €
Chambre accompagnant – conjoint en maternité + petit-déjeuner	10,20 €
Repas servi à l'accompagnant + 10 ans	11,30 €
Repas servi à l'accompagnant – 10 ans	5,60 €
Petit-déjeuner	3,30 €